



## Publication au Bulletin officiel

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'éditer dans le prochain No. du Bulletin officiel, l'avis suivant :

### **COMMUNE DE BAGNES**

**En application des art. 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration Communale de Bagnes soumet à l'enquête publique la signalisation suivante :**

- Barrage Mauvoisin : Parcelle n° 6036, introduction de 3 signaux OSR n° 2.50 Interdiction de stationner et introduction de 3 signaux OSR n° 1.13 Chutes de pierres assorti de la plaque complémentaire 50m.
- Verbier Ch. de la Croix, parcelles n°15553 & n°15567, introduction d'un signal OSR n°2.15.2 Interdiction de luger.
- Le Châble Place Saint-Marc, parcelle n°13100, introduction de 4 signaux OSR 2.50 Interdiction de stationner sur toute la place assorti de la plaque complémentaire de 2400/h à 0600/h et introduction de 2 signaux 4.17 Parcage autorisé assorti de la plaque complémentaire 5.14 Handicapés.
- Le Châble Parc Curala, parcelle n°18362, introduction de 2 signaux OSR 2.50 Interdiction de stationner assorti de la plaque complémentaire excepté véhicules électriques.
- Verbier Parc Ermitage, parcelle n°115, introduction d'1 signal OSR 2.50 Interdiction de stationner assorti de la plaque complémentaire excepté véhicules électriques.
- Verbier Parc Catogne, parcelle n°1475, introduction d'1 signal OSR 2.50 Interdiction de stationner assorti de la plaque complémentaire excepté véhicules électriques.
- Prarreyer Rue de Prarreyer, parc ancienne école de Prarreyer, parcelle n° 10093, introduction de 2 signaux OSR 4.18 parcage avec disque de stationnement assorti de la plaque complémentaire max 3h.
- Fionnay Route de Mauvoisin, parcelle n° 35529, introduction d'un signal OSR 2.50 Interdiction de stationner assorti de la plaque

complémentaire « place de rebroussement cars ». Ce panneau est posé durant la période hivernale soit du début novembre à fin avril.

**Les oppositions ou les remarques éventuelles sont à adresser dans les 10 (dix) jours à l'Administration Communale de Bagnes, Service de Police, 1934 Le Châble, dès la parution du présent avis.**

Bagnes, le 04.03.2014

**L'Administration communale**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Police municipale de Bagnes  
Cpl Christillin J-C.**